

**Question**

Depuis quelques années, la commune de Schmitten dispose de son propre poste de police et pourtant elle n'en a plus vraiment un. Du fait de la recentralisation de la police dans quelques points-clés, certaines choses ont changé. Ainsi, le poste de police de Schmitten n'est déjà plus occupé depuis plus de deux ans, cela signifie qu'aucune prestation ne peut plus y être demandée. Au poste de Schmitten, les citoyens sont renvoyés aux postes de police de Tafers ou de Düdingen pour obtenir les prestations désirées.

Sur la base des restrictions budgétaires qui concernent le personnel, mais également les infrastructures de la police – j'ai par exemple appris lors d'une discussion que les fenêtres du poste de Tafers ne sont pas étanches et devraient être changées – j'adresse les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- . Le poste de police de Schmitten est-il propriété du canton ou est-il toujours loué ? Combien a-t-il coûté depuis qu'il n'est plus utilisé ?
- . Existe-t-il dans notre canton d'autres postes de police inutilisés, pour lesquels l'Etat verse un loyer ou des intérêts hypothécaires ? A combien s'élèvent pour le canton les coûts globaux engendrés par des locaux et bâtiments inutilisés ?
- . Que pense faire le Conseil d'Etat à cet égard ?
- . Combien de postes de police devraient-ils être assainis dans notre canton ?
- . A combien devrait-on estimer les coûts de rénovation ?

Le 25 juillet 2005

**Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées par le député Martin Tschopp.

1. *Le poste de police de Schmitten est-il propriété du canton ou est-il toujours loué ? Combien a-t-il coûté depuis qu'il n'est plus utilisé ?*

L'Etat de Fribourg est propriétaire en PPE du poste de police ainsi que de l'appartement attenant, à Schmitten.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le poste de Schmitten n'est plus occupé en permanence par un agent. Le poste est desservi par les agents de Tafers ou de Düdingen. Il continue à être utilisé pour des enquêtes et des réquisitions, notamment pour y convoquer des personnes.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, la partie habitation, complètement indépendante du poste de police, est louée à un tiers.

Pour l'année 2004, les comptes se présentent comme suit:

	Coûts d'entretien	Location (recette)
Poste de police	2'451.85 fr.	----
Appartement	4'653.70 fr.	21'960 fr.
<b>TOTAL</b>	<b>7'105.55 fr.</b>	<b>21'960 fr.</b>

2. *Existe-t-il dans notre canton d'autres postes de police inutilisés, pour lesquels l'Etat verse un loyer ou des intérêts hypothécaires ? A combien s'élèvent pour le canton les coûts globaux engendrés par des locaux et bâtiments inutilisés ?*

Deux autres postes de campagne dans le canton ne sont actuellement plus desservis par un agent : il s'agit des postes de Giffers et de Châtonnaye. Le poste de Giffers continue cependant à être utilisé ponctuellement pour des opérations ou des activités de police.

Poste de Giffers: situation similaire à celle de Schmiten. La partie habitation est pour l'instant louée à l'agent qui était titulaire du poste jusqu'au 30 juin 2005.

Les comptes 2004 se présentent comme suit:

	Coûts d'entretien	Location (recette)
Immeuble	5'184 fr.	14'400 fr.

Poste de Châtonnaye: ce poste – actuellement vide – doit subir des transformations majeures. Le permis de construire vient d'être accordé et les travaux vont débiter prochainement.

Les comptes 2004 se présentent comme suit:

	Coûts d'entretien	Location (recette)
Immeuble	4'492.75 fr.	----

3. *Que pense faire le Conseil d'Etat à cet égard ?*

L'implantation des postes de police a été fixée dans l'organisation "Gendarmerie 2002". Elle est toujours valable et il n'est pas prévu de la modifier. Des adaptations ont cependant été réalisées pour tenir compte du volume d'activité réel de l'agent du poste de police (nombre d'interventions et de réquisitions) ainsi que des exigences de confort actuelles (séparation de la partie bureau de la partie appartement). Il existe dès lors les trois types suivants de postes de police (postes de campagne):

- 14 postes de police avec un appartement dans lequel l'agent réside avec sa famille;
- 8 postes de police desservis par un agent qui n'y habite pas, l'appartement étant loué à un autre agent de la Police cantonale ou à un tiers;
- 2 bureaux de police sans appartement de fonction.

4. *Combien de postes de police devraient-ils être assainis dans notre canton ?  
A combien devrait-on estimer les coûts de rénovation ?*

Sur les trente postes de police (24 postes de campagne et 6 postes de chef-lieu), treize nécessitent un assainissement ou une rénovation, pour un montant total estimé à 1'500'000 francs.

S'agissant du poste de Tafers, une étude a été sollicitée par le Service des bâtiments auprès d'un bureau d'architecte. Ce bâtiment comprend toujours les anciennes prisons de district et, par sa typologie, impose des contraintes importantes dans la manière de réutiliser ses surfaces.

Fribourg, le 25 octobre 2005